



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 30519

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves préoccupations et sur le mécontentement que suscite en Nord - Pas-de-Calais l'annonce de nouvelles suppressions d'emplois de douaniers dans l'ensemble des régions frontalières, annonce qui pour le Nord - Pas-de-Calais se traduirait par la perte de plus de 250 postes : 108 dans le Valenciennois et pour le sud du département du Nord ; 99 pour l'agglomération lilloise ; 61 pour le Dunkerquois et le littoral côtier. Force est de constater que ces menaces qui prolongent les coups déjà portés en 2002 à cette activité de service public, expriment une volonté gouvernementale délibérée, d'accélérer le démantèlement du service des douanes, alors que chaque semaine apporte la preuve du rôle essentiel de ces personnels dans la lutte contre les trafics et fraudes de toute nature, et dans leur répression dont témoignent les prises et saisies qu'ils effectuent. Ce sont non seulement l'activité commerciale mais également la sécurité des populations frontalières qui risquent d'en subir les contrecoups. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir en faveur de l'annulation de ces dispositions et de la mise en oeuvre de mesures contribuant au contraire à renforcer l'efficacité du travail accompli sur le terrain, par ces personnels.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects procède actuellement à la modernisation de son dispositif de surveillance qui s'inscrit dans la logique initiée au niveau ministériel d'améliorer la performance et l'efficacité de l'intervention de l'État. Cette évolution vise à construire un dispositif permettant de mieux appréhender la circulation des personnes et des marchandises, afin de renforcer la lutte contre la fraude. Le regroupement des moyens isolés et la construction d'unités étoffées, capables d'exercer des contrôles mieux programmés et plus efficaces, constitue ainsi la meilleure riposte à l'évolution d'une délinquance devenue très mobile et intervenant sur un espace plus large. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, cette démarche se traduit par la mise en place d'un réseau resserré d'unités implantées à proximité des principaux noeuds de communication et dotées des moyens leur permettant de se projeter de façon inopinée et coordonnée sur les points secondaires. A cet effet, elle s'est appuyée sur une analyse réalisée à partir de données objectives d'environnement, d'activité et de résultats en intégrant le contexte d'ouverture des frontières européennes. Ainsi, la surveillance des zones frontalières et du littoral côtier reposera sur des unités fortes d'une cinquantaine d'emplois, comme à Dunkerque ou à Calais, ou constituées autour d'équipes de trente à quarante agents comme à Arras, Cambrai, Lille ou Saint-Aybert. Les contrôles de sûreté réalisés sur les camions transitant par le tunnel sous la Manche seront également renforcés par l'affectation de dix agents supplémentaires à la brigade en charge de cette mission prioritaire. A l'issue de cette réorganisation, les services douaniers du Nord-Pas-de-Calais disposeront d'une disponibilité opérationnelle accrue, gage de contrôles et de saisies plus nombreux sur les grands trafics internationaux qui limiteront les petits trafics de proximité, améliorant, par contrecoup, la sécurité des populations frontalières. Enfin, la modernisation des services de la surveillance ne s'inscrit dans aucun programme de réduction des emplois puisque les redéploiements s'effectuent à effectif constant au plan national. Les emplois libérés dans la région Nord-Pas-de-Calais, dont une partie provient de services

logistiques, seront donc affectés là où l'évolution des courants de fraude nécessite un renforcement des moyens de contrôle. Loin de constituer une menace pour l'avenir de la douane, cette réforme apporte à cette administration les atouts nécessaires pour affirmer durablement son rôle et ses compétences en matière de police de la marchandise et de lutte contre la grande fraude internationale qui constituent son cœur de métier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30519

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9559

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4038